

BUREAU DE COMMUNAUTÉ SÉANCE DU 5 AVRIL 2022 À 18H00.

Au siège de GRAND LAC

Présents:

AIX-LES-BAINS **AIX-LES-BAINS AIX-LES-BAINS**

AIX-LES-BAINS LA BIOLLE **BOURDEAU**

LE BOURGET DU LAC LE BOURGET DU LAC **BRISON-SAINT-INNOCENT**

CHANAZ CHINDRIEUX

CONJUX DRUMETTAZ-CLARAFOND DRUMETTAZ-CLARAFOND

ENTRELACS GRESY-SUR-AIX

MERY

MOTZ MOUXY ONTEX

PUGNY-CHATENOD

RUFFIEUX SAINT OFFENGE

SAINT OURS

SERRIERES-EN-CHAUTAGNE

TRESSERVE VIONS

VIVIERS-DU-LAC **VOGLANS**

Renaud BERETTI Michel FRUGIER

Thibaut GUIGUE

Marie-Pierre MONTORO-SADOUX

Julie NOVELLI Jean-Marc DRIVET Nicolas MERCAT **Edouard SIMONIAN** Jean-Claude CROZE Yves HUSSON

Marie-Claire BARBIER

Claude SAVIGNAC Danièle BEAUX-SPEYSER Nicolas JACQUIER

Jean-François BRAISSAND Florian MAITRE

Nathalie FONTAINE

Daniel CLERC Laurent FILIPPI Jacques CURTILLET Bruno CROUZEVIALLE Olivier ROGNARD

Bernard GELLOZ

Louis ALLARD

Brigitte TOUGNE-PICAZO Jean-Claude LOISEAU Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET

Robert AGUETTAZ Yves MERCIER

Départ après la 4^{ème}

délibération

Pouvoir de Gérard **DILLENSCHNEIDER**

Départ après la 9ème

délibération

Pouvoir d'Antoine

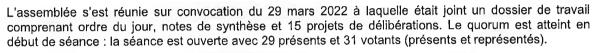
HUYNH

Autres présents non votants :

Régis DORMOY Patrice BLANCHOZ Olivier BERLIOUX Frédéric GIMOND Laurent LAVAISSIERE Estelle COSTA de BEAUREGARD Eline QUAY-THEVENON

Directeur de CGLE Pôle Aménagement CGLE Directeur de cabinet Directeur général des services Directeur général adjoint des services Responsable juridique et des assemblées Assistante de direction





Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte règlementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N°: 4 Année: 2022

Exécutoire le : 1 3 AVR. 2022 Affichée le : 1 3 AVR. 2022

Visée le : 1 3 AVR. 2022

MARCHES PUBLICS

Marché n°2021 - 040 : Accord cadre mono attributaire de transport, de traitement et la valorisation des boues des stations d'épuration du nord du territoire Attribution

Monsieur le Président rappelle que sur le territoire de Grand Lac, les boues issues de 5 stations de traitement des eaux usées (Chanaz, Chindrieux, Conjux, Entrelacs (Albens) et Serrières en Chautagne) étaient utilisées en agriculture par épandage.

Dans le contexte lié au Covid, l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation (ANSES) a émis des recommandations afin d'interdire d'épandre les boues d'épuration produites sur les stations d'épuration.

Des solutions alternatives d'élimination ou de valorisation des boues devant être trouvées, un accord cadre de service portant sur des prestations de transport, de traitement et de valorisation des boues des station d'épuration a été mis en œuvre.

Le marché a été passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert. Il s'agit d'un accord cadre monoattributaire à bons de commande avec un montant minimum annuel de 180 000 € HT les années 1 et 2 et 280 000 € HT l'année 3 (intégration de la station d'épuration d'Entrelacs Albens) et un montant maximum annuel de 250 000 € HT les années 1 et 2 et 330 000 € HT l'année 3.

L'accord cadre est passé pour un an à compter de la notification du marché, renouvelable deux fois un an.

Les critères d'analyse des offres sont les suivants

- 60% prix,
- 40% valeur technique appréciée selon le contenu du mémoire.

L'analyse des offres du critère prix a été menée sur la base d'un devis d'aide au dépouillement. Nombre d'offres réceptionnées : 1

Après analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offre réunie le 1er mars 2022 propose d'attribuer cet accord-cadre à l'entreprise SCAVI pour un montant du DAD de 178 170 € HT pour un an.

Pour une complète information de l'assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à disposition auprès du service marché.

Les crédits Grand Lac sont ouverts sur les budgets 2022 : Assainissement : services 0011 et 0012.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché ci-dessus énoncé avec les entreprises indiquées.

Délégués en exercice : 33

Présents : 29

Présents et représentés : 31

Votants: 31Pour: 31Contre: 0Abstentions: 0

Blancs: 0





Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Marchés publics - Marché 2021 - 040: Accord-cadre mono attributaire de transport, de traitement et de valorisation des boues des stations d'épuration du nord du territoire - Attribution

Date de transmission de l'acte :

13/04/2022

Date de réception de l'accusé de

13/04/2022

réception :

Numéro de l'acte :

d4129 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

073-200068674-20220405-d4129-DE

Date de décision :

05/04/2022

Acte transmis par :

ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

- 1. Commande Publique
- 1.1. Marchés publics
- 1.1.1. Délibérations
- 1.1.1.2. Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures

formalisées)